

Le 12 août 2013

Par dépôt électronique et par poste

Madame Sophie Giner
Secrétaire adjointe
Régie de l'énergie
800, Square Victoria
Montréal (Québec) H3C 1E8

Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement
DOSSIER RÉGIE : R-3842-2013
Demande d'intervention tardive du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)

Madame Giner,

Le 7 août 2013, nous avons pris connaissance de la demande d'intervention tardive du ROEÉ dans le dossier décrit en rubrique.

Notre cliente s'en remet à la discrétion de la Régie quant à la recevabilité et à la suffisance des motifs allégués au soutien de la demande d'intervention tardive.

Par ailleurs, si la Régie devait accueillir la demande du ROEÉ, nous vous soumettons que la tardivité de cette demande ne doit pas causer de préjudice aux différentes parties déjà impliquées au dossier, ni retarder le déroulement prévu du dossier.

De plus, le ROEÉ, à sa demande d'intervention mentionne ce qui suit:

30. Étant donné l'incertitude relative à l'issue de cette question préliminaire et fondamentale soulevée par la Régie, qui aura une influence sur le déroulement subséquent du présent dossier, le ROEÉ demande à la Régie de lui réserver le droit de préciser ou d'amender la présente demande ainsi que son budget de participation si cela s'avérerait nécessaire ;

De plus, notre cliente souligne que le ROEÉ est un organisme à vocation environnementale dont l'intervention à ce dossier, si elle devait être permise, doit être balisée par la Régie, conformément à sa décision D-2013-117:

[20] La Régie considère l'intervention des groupes environnementaux pertinente au dossier. Toutefois, la Régie rappelle que leur intervention doit porter sur les enjeux directement reliés à leur intérêt. Leur intervention devra chercher à apporter un éclairage utile sur le lien entre les questions relatives à la détermination du taux de rendement des entités réglementées et l'adoption d'un MTÉR.

Nous vous prions d'agréer, chère Mme Giner, l'expression de nos sentiments distingués.

(s.) Marie-Christine Hivon

Marie-Christine Hivon

Copies : Me Éric Dunberry, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Me Yves Fréchette, Directeur – Affaires juridiques Transport et Distribution
Intervenants (par courriel seulement)